

FICHE D'INFORMATIONS USAGER **SALLE ÉTIENNE BARIOZ – HÔTEL DE VILLE**

Hôtel de ville, Place Charles Jocteur 69960

- **Seuls les services municipaux, les associations et les régies immobilières peuvent prétendre à la réservation de cette salle.**
- Nombre de personnes maximum : **30**. Au-delà la responsabilité de l'organisateur est engagée.
- **Horaires d'occupation de la salle** : du lundi au vendredi de 8h45 à 22h30.
- Salle protégée par une **alarme automatique** : déclenchement de 23h30 à 5h30 du lundi au dimanche.
- Le retrait des clés se fait à l'Hôtel de Ville, sur les horaires d'ouverture : Place Charles Jocteur de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; au plus tôt un jour avant la manifestation.
- Un défibrillateur est à votre disposition dans l'issue de secours située entre la Salle des Fêtes et l'église.
- Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de bloquer les issues de secours et de stationner des véhicules devant.
- Dans le cadre du respect de l'environnement, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.
- L'utilisation d'adhésif au mur est formellement interdite.
- Merci de veiller à rendre la salle et son mobilier propres et rangés.
- Merci de veiller à la fermeture de toutes les portes, fenêtres et volets.

CONSTITUTION DU DOSSIER (uniquement si la date n'a pas été attribuée via la convention en cours)

☐ **Formulaire de réservation dûment complété et signé**

☐ **Attestation d'assurance** au nom de l'association/ régie

Le dossier complet doit être déposé au moins 1 mois avant la manifestation

Pour toutes vos manifestations, pensez à établir votre demande de débit de boissons.